

Bulletin d'inscription

Etude / cabinet / raison sociale :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville

N° de tél :

Courriel :

Assistera à la 3^{ème} édition des Rencontres corses de droit et contentieux administratifs», vendredi 25 septembre 2015 Tribunal administratif de Bastia, Villa Montepiano BASTIA

- Tarif inscription : 85 € (avec déjeuner)
- Tarif inscription : 65 € (sans déjeuner)
- Tarif privilégié : 50 € (avec déjeuner) étudiants en formation professionnelle dans le cadre du CRFPA
- Tarif privilégié sans buffet : 45 €

Le règlement est à effectuer par chèque à l'ordre de M. l'Agent comptable de l'Université de Corse. L'inscription n'est effective qu'à réception du règlement.

Date, signature et cachet de l'entreprise :

Le bulletin d'inscription et le règlement par chèque sont à renvoyer à :

Madame Lesia Dottori

Chargée des événements

Service de la communication et de l'évènementiel
3, rue du Palais National – BP 52 – 20250 CORTE

Tél : 04 95 45 01 53

E-mail : evenement@univ-corse.fr
dottori@univ-corse.fr



www.univ-corse.fr

Charte graphique Université de Corse - Evénements-Lesia Dottori

Responsable scientifique :

Fabien Hoffmann

Maître de conférences en droit public à l'Université de Corse

Contact et inscription :

Jeanne Laleure-Lugrezi

IGR, EA Patrimoine et Entreprises
ertdroit@univ-corse.fr

Dominique Grandjean

Responsable des événements
04 95 45 02 13
grandjean@univ-corse.fr

eadroit.univ-corse.fr
www.univ-corse.fr

EA n°7311
Patrimoine et
Entreprises



Colloque agréé par l'EDA de Corse au titre de la formation continue des avocats

Troisièmes Rencontres corses
de Droit et contentieux
administratifs

**Le contentieux
des contrats publics**
Quelle place pour les tiers ?

Vendredi 25 septembre 2015
à partir de 14h30

Tribunal administratif de Bastia
Villa Montepiano, Bastia

Objet des Rencontres corses de droit et de contentieux administratifs

La philosophie des Rencontres corses de droit et contentieux administratifs. Afin que les nécessaires présentations académiques du droit et du contentieux administratifs soient toujours éclairées par des exemples concrets, afin que pour les étudiants le droit se vive autant qu'il se lit, il est indispensable de susciter des échanges entre les universitaires intéressés par le droit public et les praticiens qui le mettent en œuvre. A cette fin, chaque année, autour d'une thématique d'actualité, est organisée une rencontre entre les magistrats du Tribunal administratif de Bastia et les enseignants-chercheurs de l'université de Corse.

L'organisation des Rencontres corses de droit et contentieux administratifs. Forum d'information et de discussion pour les enseignants-chercheurs, les étudiants, les magistrats et les professionnels de tous horizons (juristes privés ou publics, décideurs, experts, avocats...), ces Rencontres, qui ont l'ambition de devenir le rendez-vous incontournable de tous ceux qui font vivre le droit administratif en Corse, prennent la forme de demi-journées d'étude.

Les 3^{èmes} Rencontres corses de droit et de contentieux administratifs

Après les contraventions de grande voirie en 2013 et la sécurisation des autorisations d'urbanisme en 2014, ces 3^{èmes} Rencontres seront l'occasion d'échanger sur le contentieux contractuel au travers du statut des tiers.

Hier, acteurs de second rang, les tiers ont acquis au fur et à mesure des réformes législatives et des revirements jurisprudentiels une place prééminente dans le procès contractuel.

A-t-on atteint un équilibre satisfaisant entre droit de critique des tiers et droit des parties au respect des conventions conclues ? Des évolutions sont-elles possibles et envisageables ? Tels seront les fils conducteurs de ces nouvelles Rencontres de droit et contentieux administratifs.

14h30 : Allocutions d'ouverture : *Monsieur Jean-Paul WYSS, Président du Tribunal administratif de Bastia, Monsieur Claude SAINT-DIDIER, Directeur de l'EA 7311 Patrimoine et entreprises*

14h50 : Propos introductifs : le tiers dans le contentieux contractuel
Fabien HOFFMANN, maître de conférences en droit public à l'Université de Corse, Avocat à la Cour, Barreau de Toulon

15h10 : La portée de l'arrêt Tarn et Garonne
Laurent MARCOVICI, Président assesseur à la CAA de Marseille

15h30 : Pause-café

15h50 : Trois ans d'expérience du juge des référés pré-contractuels
Pierre MONNIER, vice-président du TA de Bastia

16h10 : Le contrôle des marchés publics par la chambre régionale des comptes de Corse : illustration au travers de quelques exemples
Brigitte ROMAN, première conseillère à la CRC de Corse

16h30 : L'action indemnitaire des tiers
Eric LANZARONE, Avocat à la Cour, barreau de Marseille